

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DJS 103 Subvention (35.000 euros) et avenant à convention avec Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) (12^e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et avenant n°1 à convention à Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement, en date du 12 mars 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 à convention dont le texte est joint à la présente délibération avec Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE), 291, rue de Charenton (12^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) (16103/2018_01114) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO